



CAP Métiers de la coiffure - Référentiel

publié le 07/11/2019

Descriptif :

Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance avec ses annexes.

Vous trouverez ci-joint l'Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance avec ses annexes.

Mise en œuvre du diplôme à la rentrée 2019, première session d'examen en 2021.

Lien vers le Journal officiel : [JORF n°0152 du 3 juillet 2019 texte n°21](#)

Document joint



Référentiel Métiers de la coiffure (PDF de 7.7 Mo)

Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.